



BULLETIN D'INSCRIPTION 2022-2023

Formation pouvant être prise en charge
(Pôle Emploi, OPCO, AGEFICE, FIFPL, FAFCEA...)

Bulletin d'inscription à retourner :

(cochez votre choix)

Adresse : Sophie PROSHA,
63 avenue Jean Mermoz, 64 000 Pau.

Mail : phyto.prosha@gmail.com

Options de règlement :

(cochez votre choix)

Chèque(s) : à envoyer à mon adresse mentionnée ci-dessus.

Virement(s) bancaire(s) : mon RIB vous sera transmis par mail.

Je m'inscris sur la base du tarif AVEC PRISE EN CHARGE :

Je fais une demande de financement.

Je joins un chèque d'arrhes de **85€** à l'ordre d'**ALLIANCE DÉVELOPPEMENT (33- Mérignac)**.



Les arrhes (85€) seront encaissés et ne seront pas remboursés si le participant :

- Se désiste alors que son dossier de financement a été initié.
- Ne renvoie pas à temps les documents nécessaires au montage de son dossier de financement.

Si mon OPCO :

- Ne couvre pas totalement le prix de la formation, je m'engage à payer la différence, minimum 7 jours avant le début de la formation.
- Ne prend pas en charge ma formation, je m'engage à payer la formation sur la base du tarif sans prise en charge, ou je choisis d'annuler mon inscription.

Je transmets au plus tôt :

- SIRET : NAF/APE :
- Mon OPCO (organisme collecteur si vous le connaissez) :
- J'envoie mon "Attestation de Contribution à la Formation Professionnelle"

Je m'inscris sur la base du tarif SANS PRISE EN CHARGE :

Je m'inscris à UN ou PLUSIEURS MODULES.

PAIEMENTS EN PLUSIEURS FOIS : nombre de chèque(s) ou de virement(s) correspondant au nombre de module(s) choisi(s).

Je règle par chèque(s) (à l'ordre de **Sophie PROSHA**) ou par virement(s) minimum 7 jours avant le début de chaque module.

Montant des chèques ou du virement mensuel : $(120€ \times \text{nb de module(s)} + 20€) / \text{nb de module(s)}$.

Je m'inscris à la formation **PARCOURS COMPLET** : (10 modules + SPE01) = 77h de cours + EXAMEN

PAIEMENTS EN PLUSIEURS FOIS : 10 chèques ou 10 virements automatisés.

Je règle en 10 fois, par chèques (à l'ordre de **Sophie PROSHA**) ou par virements automatisés minimum 7 jours avant le début de chaque module.

Montant des chèques ou du virement mensuel : $(1294€ + 20€) / 10 = 131,40€$